



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 146-2023
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.195

Déposée le : 14.06.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Patzen (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Sancar (Bern, Les Verts)
Ruch (Bern, Les Verts)

Cosignataires : 4

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Examiner l'introduction de « garanties de prise en charge » pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner l'introduction, à l'échelle cantonale, de « garanties de prise en charge » sur le modèle de la ville de Berne pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Développement :

Les personnes âgées qui ne vivent pas en EMS et ont tout de même besoin d'être assistées et accompagnées doivent en grande partie payer ce soutien de leur poche. Or, les offres sont souvent hors de prix pour les personnes à bas revenus et ayant une maigre fortune. La ville de Berne a réalisé durant trois ans, en collaboration avec Pro Senectute, un projet pilote consistant à octroyer des garanties de prise en charge aux personnes âgées afin de combler cette lacune. La ville a financé les aides suivantes : appareils d'appel d'urgence pour une sécurité accrue, adaptation du logement et moyens auxiliaires, services de repas à domicile ou « tables de midi », services de visite et d'accompagnement, activités sociales, aides ménagères, contributions financières pour un logement pourvu de services. Ces aides, aménagées de la façon la plus accessible possible, visent à maintenir ou à accroître l'autonomie et la qualité de vie des personnes qui en bénéficient.

La Haute école spécialisée bernoise, qui a accompagné et évalué le volet de recherche du projet pilote, constate un impact positif. En effet, elle indique dans son rapport final qu'il a été possible d'atteindre le groupe cible davantage qu'escompté, que les garanties ont contribué à maintenir la qualité de vie et l'autonomie des personnes bénéficiaires et que leur stabilisation a par-

fois même permis de retarder l'entrée en EMS¹. Le projet-pilote va être incorporé à l'offre ordinaire de la ville de Berne. C'est elle qui le financera, jusqu'à ce que cette lacune soit comblée au niveau cantonal ou fédéral et que les ressources financières correspondantes soient mises à disposition.

Destinataire

– Grand Conseil

¹ <https://www.bern.ch/themen/gesundheit-alter-und-soziales/alter/finanzen-und-recht/betreuungsgutsprachen-1/projektziel/downloads/schlussbericht-bfh.pdf/download> (en allemand)